

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingtième session
Rome, 17-18 décembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU KENYA

POUR LE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE DISTRICT
DU NYANZA SUD**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. La pauvreté et sa stratégie d'éradication	1
C. Le secteur agricole et le cadre politique	2
D. Enseignements tirés des expériences antérieures du FIDA	4
E. La stratégie du FIDA au Kenya	4
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Portée et objectifs	6
C. Composantes du projet	7
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	 15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN KENYA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU KENYA)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. FLOW OF FUNDS (FLUX FINANCIERS)	4
V. PROJECT ORGANIZATION CHART (ORGANIGRAMME DU PROJET)	5

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Shilling kényan (KES)
1,00 USD	=	75 KES
100 KES	=	1,14 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

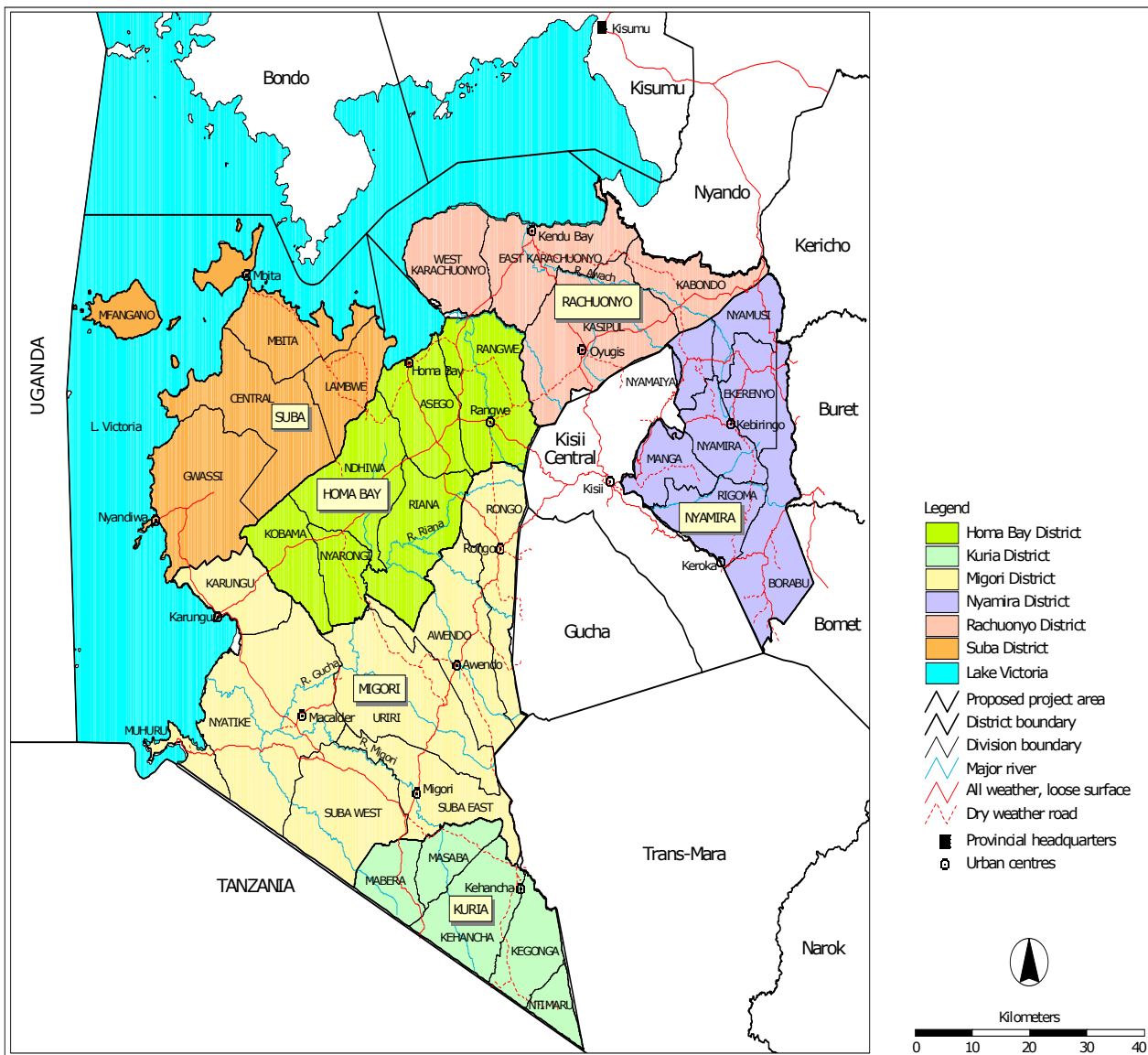
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FBS	Fonds belge de survie
FLME	Forum local sur les moyens d'existence
MARP	Méthode accélérée de recherche participative
PAC	Plan d'action communautaire
PTBA	Plan de travail et budget annuel
UGP	Unité de gestion du projet

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU KENYA

Année budgétaire

1^{er} juillet – 30 juin

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU KENYA

PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE DISTRICT DU NYANZA SUD

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Kenya
ORGANISME D'EXÉCUTION:	FIDA
COÛT TOTAL DU PROJET:	17,8 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	10,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,6 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,8 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	500 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

NOTE DE PRÉSENTATION

Le projet. S'appuyant sur 15 années d'expérience acquise dans la zone du projet dans le cadre du programme conjoint du Fonds belge de survie, le projet unit les activités de soutien social à l'autonomisation économique tout en insistant sur la protection de l'environnement afin de promouvoir des moyens d'existence durables pour les groupes vulnérables et les paysans pauvres. L'objectif intermédiaire est de renforcer l'autonomisation des communautés rurales de façon équilibrée entre les sexes par une meilleure santé ainsi qu'une protection accrue des ressources naturelles et un meilleur usage de celles-ci.

Qui sont les bénéficiaires? On a adopté comme première étape de ciblage une démarche participative à l'échelle de la zone afin de choisir les zones (c'est-à-dire les divisions) les plus nécessiteuses au niveau du district. La deuxième étape du processus de ciblage a consisté à repérer les habitants et les ménages les plus pauvres à l'aide d'un certain nombre de critères, dont la nature des relations entre hommes et femmes dans la communauté, la vulnérabilité au VIH/sida, l'étendue des infections d'origine hydrique et d'autres maladies, le niveau d'insécurité alimentaire de la communauté et du ménage et la zone agro-écologique et son potentiel. Cette procédure a permis de discerner les principaux groupes cibles suivants: i) ceux qui sont lourdement frappés par la maladie, y compris ceux qui risquent de contracter des maladies d'origine hydrique et le paludisme et ceux qui sont infectés par le VIH/sida ou en souffrent; ii) ceux qui connaissent de fréquentes pénuries de vivres, et iii) ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable et à des installations adéquates d'assainissement.

Pourquoi sont-ils pauvres? L'évolution défavorable de l'économie au niveau national et international, la mauvaise gouvernance et un nombre croissant de chocs affectant la santé, la nature et l'économie ont tous contribué à la maigre performance du secteur agricole dans la zone du projet. Les comportements imposés par la coutume à des périodes critiques de la campagne agricole entravent la production, tandis que la santé déficiente réduit la capacité de travail des paysans pauvres. Les déséquilibres entre les sexes, alliés à la pauvreté, sont responsables des niveaux extrêmement élevés de l'infection par le VIH/sida. L'étendue et le degré de la dégradation de l'environnement sont à la fois la cause et le symptôme de la pauvreté. L'érosion des sols et leur perte de fertilité sont le résultat de pratiques culturelles inappropriées, qui contribuent à la dégradation des terres et à l'alluvionnement des cours d'eau et masses d'eau, y compris le lac Victoria. Les liaisons entre les services de l'administration et les groupes et opérateurs de la société civile laissent à désirer, de même que le travail en réseau entre les différentes parties prenantes de la société civile.

Que fera le projet pour eux? Le projet vise à améliorer les capacités locales de gouvernance au niveau de la communauté et à consolider les liens avec les services techniques publics en vue d'améliorer le cadre économique/institutionnel des activités de développement visant à soutenir durablement les moyens d'existence. En renforçant ces moyens et en facilitant l'autonomisation économique, le projet vise aussi à remédier aux causes et aux comportements sociaux qui sont à l'origine de la transmission du VIH/sida tout en améliorant la capacité des communautés à faire face à l'impact de l'épidémie.

Le projet repose sur deux piliers: promouvoir un changement socioculturel qui doit permettre aux communautés pauvres de comprendre comment les habitudes humaines nuisent à l'environnement et contribuent à une mauvaise santé, et renforcer le processus de développement au niveau local en vue de l'autonomisation économique. Les composantes du projet visent à: i) améliorer la gouvernance locale et les capacités de la communauté et renforcer les liaisons avec les services de l'administration et d'autres agents, en insistant sur l'autonomisation des femmes et en s'efforçant de régler les différends portant sur la terre, notamment les droits des orphelins; ii) améliorer pour les deux sexes l'accès aux soins de santé primaires, à l'eau salubre à usage domestique et à de meilleures pratiques d'assainissement et d'hygiène pour les ménages, et aux services de soutien technique pour les

activités agricoles; iii) améliorer la production agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, et iv) renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux du district et de la division pour pouvoir mener des activités intégrées de soutien au développement. Près de 500 000 personnes de six districts bénéficieront de meilleurs services communautaires de santé, quelque 110 000 habitants de la zone auront plus facilement accès à l'eau et à un meilleur assainissement et environ 35 000 ménages seront ciblés dans le cadre des activités concernant l'agriculture et les moyens d'existence.

Comment participeront-ils au projet? Un processus de planification communautaire des actions est le principal mécanisme par lequel les communautés exprimeront leurs besoins et leur donneront un ordre de priorité. Les groupes d'auto-assistance serviront de point de contact pour les activités économiques, notamment l'agriculture. Les comités locaux de la communauté gèreront les centres de santé, les points d'eau et les latrines.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU KENYA
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LE DISTRICT
DU NYANZA SUD

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Kenya d'un montant de 10,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,6 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de développement communautaire dans le district du Nyanza Sud. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le Kenya a une économie ouverte et est l'un des pays d'Afrique qui occupe une place importante sur les marchés internationaux, étant le premier exportateur de thé noir du monde et un grand exportateur de café. Les mesures de libéralisation des politiques monétaires et de taux de change ont été appliquées dès le début des années 90. Les réformes structurelles ont été nettement plus difficiles à appliquer et plus lentes. Les opérateurs publics jouent un rôle décroissant dans l'économie, tandis que le secteur privé est de plus en plus soumis aux forces du marché et aux tendances internationales, notamment les faibles prix internationaux du café. Le Kenya ressent les effets de la mondialisation avec l'importation de produits manufacturés bon marché et la concurrence accrue des produits agricoles sur son marché intérieur. En 2001, le produit intérieur brut (PIB) du Kenya s'élevait à 11,4 milliards de USD, avec un taux négatif de croissance annuelle (-1,0%) et un revenu national brut par habitant de 350 USD². Le Kenya se range parmi les pays à faible revenu *modérément* (par opposition à *fortement*) endetté et il est donc peu probable qu'il bénéficiera de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, même dans son cadre renforcé.

2. De grands changements politiques sont intervenus au Kenya après les élections démocratiques de décembre 2002. Le nouveau gouvernement s'est fermement engagé à lutter contre la corruption et à favoriser la croissance, avec pour principaux objectifs de retrouver la croissance économique et de réduire la pauvreté. Après avoir été suspendu en septembre 2000, le soutien budgétaire des institutions de Bretton Woods a été rétabli en juillet 2003.

B. La pauvreté et sa stratégie d'éradication

3. **Population.** La population du Kenya en 2002 était estimée à environ 30,3 millions d'habitants, avec un taux d'accroissement annuel d'environ 1,8%. Ce taux faible (comparé à 4,1% il y a dix ans) est le résultat combiné de campagnes réussies de planification des naissances et d'une mortalité

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations .

² Voir Données sur le pays, à l'appendice I pour de plus amples informations

croissante par le VIH/sida, qui est aujourd'hui la principale cause de décès chez les Kényans jeunes et d'âge moyen. L'espérance de vie est tombée à 46 ans, contre 59 en 1990. La population a triplé au cours des 30 dernières années, conduisant à une pression croissante sur les ressources naturelles, à la disparité des revenus et à une pauvreté en progression. Près de 42% de la population a moins de 15 ans et près de 67% vit en milieu rural. Le Kenya se range au 20^{ème} rang, à partir du bas, en termes d'indicateurs de développement humain.

4. **VIH/sida et autres maladies.** L'épidémie du VIH est un important défi pour le pays puisqu'on estime qu'elle touche principalement la tranche d'âge de 20 à 49 ans, qui forme le principal réservoir de main-d'œuvre qualifiée. Les autres maladies répandues sont le paludisme, les affections liées à la grossesse et à l'accouchement, les infections respiratoires aiguës, les diarrhées et la tuberculose, par ordre d'importance. Environ 46% seulement de la population rurale a accès à un approvisionnement amélioré en eau³ par de l'eau sous conduite ou des points d'eau, et les maladies d'origine hydrique posent aussi un grave problème de santé. L'impact du VIH/sida et des autres maladies amoindrit sérieusement la capacité des ruraux pauvres à entreprendre des activités économiques.

5. **Problématique hommes-femmes.** Bien qu'il ait reconnu l'importance d'un développement équilibré entre les deux sexes, le Kenya a été lent à inscrire la problématique hommes-femmes dans la politique du gouvernement et la planification du développement national. Le statut de la femme au Kenya reflète le poids des lois, normes et croyances coutumières, conjugué aux effets d'une pauvreté persistante.

6. **Pauvreté rurale.** En 1997, plus de la moitié de la population était considérée comme vivant dans la pauvreté, les trois quarts des pauvres se trouvant en milieu rural. Alors que les plus pauvres de tous habitent les terres marginales (arides pour la plupart) situées essentiellement dans le nord, la part prépondérante des pauvres vit dans les zones à potentiel élevé ou moyen. La répartition des revenus au Kenya se caractérise par de fortes disparités, les 20% les plus pauvres de la population rurale ne recevant que 3,5% du revenu rural en 1994. Dans les ménages pauvres en vivres, la proportion d'enfants rachitiques et présentant un déficit pondéral était estimée à 42% et 26% respectivement. Les provinces de Nyanza, de la Côte, de l'Est et de l'Ouest sont les plus touchées, avec des incidences élevées de la pauvreté globale, qui ont augmenté au cours de la période 1992-1997. C'est la Province de Nyanza qui accusait le taux de pauvreté le plus élevé (63%) du pays en 1997, en progression de 34% depuis 1992.

7. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** Le nouveau gouvernement a lancé un programme de redressement économique intitulé "*Stratégie de redressement de l'économie visant à créer de la richesse et des emplois*", avec pour objectifs principaux le retour à la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il s'agit d'une version améliorée du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2001-2004) qui met l'accent sur: i) les progrès dans la gouvernance et la réduction de la corruption; ii) les priorités données par la population à la santé et à l'éducation; iii) la poursuite de la réforme structurelle de l'économie; iv) la répartition équitable et la conservation des ressources naturelles, et v) la promotion du secteur privé. Le secteur agricole est appelé à jouer un rôle capital dans la réduction de la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté.

C. Le secteur agricole et le cadre politique

8. **Le secteur agricole.** Les ressources naturelles renouvelables du Kenya constituent son principal atout économique. Le pays a une géographie et un climat variés, qui lui offrent les fondements de la production agricole et du tourisme. L'agriculture est le principal moyen de subsistance des Kényans pauvres, puisque 70% de la population vit de la culture, de l'élevage extensif et intensif, de la pêche et de l'exploitation forestière. Ce secteur produit 80% des recettes

³ Défini comme 20 litres/personne/jour disponibles dans un rayon de 0,5 km des communautés rurales.

d'exportation. Il fournit aussi 70% des matières premières pour la production agro-industrielle et une part substantielle des revenus de l'État. Bien que les sécheresses récurrentes et la faiblesse des prix internationaux pour son principal produit de base (le café) aient contribué aux difficultés du secteur agricole, la lenteur de la réforme des organismes semi-publics agricoles, la faiblesse des infrastructures rurales, le manque de diffusion des techniques appropriées connues et le VIH/sida interviennent aussi pour une large part, se traduisant par une pauvreté croissante des petits exploitants pauvres en ressources. En dépit de ces problèmes, la performance de certains sous-secteurs, comme le thé et l'horticulture, confirme que l'agriculture reste un atout pour le pays, avec les autres activités économiques rurales associées à l'exploitation des ressources naturelles. L'érosion des sols, sous l'effet du déboisement et des méthodes de culture inappropriées sur les sols fragiles et les terres en pente, influe sur la productivité agricole, contribuant à l'alluvionnement des barrages et à l'eutrophisation des masses d'eau douce. Si le pays ne s'attaque pas aux problèmes de la conservation des ressources et de la protection de l'environnement en harmonie avec les initiatives de développement économique, sa capacité à obtenir de l'agriculture une croissance durable pour atténuer la pauvreté s'en trouvera compromise.

9. **Nouveau cadre de la politique agricole.** La Banque mondiale a suspendu en 1998 le financement des services de vulgarisation et de soutien à l'agriculture (en même temps que le cofinancement du FIDA) parce qu'elle jugeait les réformes des organismes semi-publics trop lentes. Depuis 2000, deux donateurs bilatéraux ont apporté un appui au secteur agricole. L'Office allemand de la coopération technique (GTZ) a financé l'assistance technique pour les questions de politique générale apportée au Ministère de l'agriculture et a été l'instrument de soutien des réformes en cours pour des produits de base spécifiques ainsi que pour l'élaboration de la version finale de la Stratégie de développement rural du Kenya. L'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI), qui était associée auparavant à un projet bilatéral de soutien technique aux activités de vulgarisation pour la conservation des sols et de l'eau, a orienté depuis lors son soutien vers le renforcement de l'institutionnalisation, au sein du Ministère de l'agriculture, d'une formule consistant à offrir les services de vulgarisation aux paysans pauvres en réponse à leur demande et en donnant la priorité à l'environnement. Ces efforts, qui ont été entièrement intégrés au processus d'élaboration de la politique du ministère, ont abouti à la formulation d'une nouvelle politique nationale de vulgarisation agricole en 2001.

10. **La nouvelle politique de vulgarisation agricole.** La nouvelle politique nationale de vulgarisation agricole a pour objectif de soutenir la mise en place d'un service de vulgarisation agricole diversifié et axé sur la demande. Il doit être réalisé par une approche à trois niveaux: les exploitants plus aisés pratiquant les cultures d'exportation sont censés payer à moyen terme les conseils de vulgarisation; les exploitants moins pauvres au revenu "moyen" sont censés commencer à payer un jour pour certains services de vulgarisation, et les exploitants les plus pauvres sont censés continuer à bénéficier des services publics de vulgarisation. Pour en assurer la viabilité, les services de vulgarisation portant sur les produits de base commerciaux (comme le thé, le café et d'autres grandes cultures d'exportation) seront privatisés, et le partage des coûts sera appliqué lors du recours aux services spécialisés (comme la conception de systèmes d'irrigation et les services d'information agricole). Un certain nombre d'institutions traitant des produits de base ont déjà établi leurs propres systèmes de vulgarisation, tout comme certains organismes de développement régional ainsi que des ONG et des sociétés privées. L'apport de services de vulgarisation aux petits paysans pauvres et vulnérables restera une fonction essentielle du Ministère de l'agriculture et la nouvelle approche a été pilotée depuis 2000 dans le cadre du Programme national de vulgarisation pour l'agriculture et l'élevage financé par l'ASDI.

D. Enseignements tirés des expériences antérieures du FIDA

11. **Soutien passé du FIDA.** Au cours des 20 dernières années, le Kenya a bénéficié d'un financement d'environ 138 millions de USD sous forme de dons et de prêts⁴, représentant l'un des plus grands portefeuilles de pays pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique. Au début des années 90, il est devenu évident que le développement progressait beaucoup plus lentement qu'on ne s'y attendait et les décaissements à la clôture des prêts du FIDA n'atteignaient au total que 52% environ des fonds engagés. Depuis 1995, le portefeuille du FIDA au Kenya a subi une longue période de restructuration. Travaillant en collaboration avec le gouvernement et sur la base d'un audit matériel et financier de toutes les créances financières non recouvrées, les projets non performants ont été clôturés et de nouvelles procédures ont été élaborées pour remédier à la complexité des processus budgétaires du gouvernement. A l'heure actuelle, le FIDA a deux projets en cours au Kenya, au lieu de neuf au milieu des années 90, et un prêt doit entrer en vigueur.

12. **Enseignements tirés.** Il ressort de l'examen de l'expérience du FIDA et du Fonds belge de survie (FBS) que: i) les communautés locales et les groupes d'auto-assistance ont de solides traditions et peuvent apporter d'importantes contributions financières et en travail aux activités de développement; ii) comme la capacité des pauvres à entreprendre des activités économiques est déterminée par leur état de santé, les investissements devraient comprendre des mesures tendant à promouvoir les services sociaux de base (comme l'accès à l'eau potable, une couverture d'assainissement élargie et l'encouragement aux conduites propices à une bonne santé); iii) la fragmentation des activités de développement peut conduire à un impact moindre qu'escompté; iv) les arrangements concernant la gestion du projet devraient favoriser l'intégration des activités au niveau du terrain afin de répondre aux priorités de la communauté pendant leur exécution, et v) les arrangements concernant le financement du projet devraient être bien précisés et arrêtés lors de l'évaluation prospective.

E. La stratégie du FIDA au Kenya

13. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté a désigné la croissance du secteur agricole comme facteur déterminant du recul de la pauvreté au Kenya et le FIDA a élaboré sur cette base son exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP)⁵. La préservation et la régénération des ressources naturelles doivent être au cœur de la démarche du FIDA pour réduire la pauvreté. La croissance agricole sera forcément liée à l'intensification et, au Kenya, le FIDA devra centrer son attention sur deux secteurs importants, l'érosion des sols, qui réduit la capacité de production de l'agriculture, et le maintien ou l'amélioration de l'accès à l'eau salubre. On compte que la stratégie évoluera pour prendre en considération d'autres questions structurelles comme les revenus ruraux et la création d'actifs chez les pauvres parallèlement à l'élaboration d'un cadre institutionnel et politique.

14. Cette approche aura pour principal fondement la participation décentralisée de la communauté à l'utilisation de la terre, à la conservation et à la gestion des ressources, en vue de trouver un équilibre entre des exigences concurrentielles et des solutions viables et durables pour satisfaire les besoins des groupes les plus pauvres. On y parviendra par des interventions de soutien aux activités de développement économique et social retenues et rangées par ordre de priorité par la communauté, à l'aide de consultations à chaque étape et en réservant à chaque activité la contribution maximale de la communauté. Le FIDA s'emploiera à renforcer la participation et l'inclusion de tous les Kényans, spécialement les pauvres, d'une manière transparente et ouverte afin de faciliter un accès équitable aux ressources naturelles et aux initiatives de développement.

⁴ Voir l'appendice II pour un résumé des opérations du FIDA et du Fonds belge de survie (FBS) au Kenya.

⁵ Le COSOP du FIDA pour le Kenya a été examiné par le Conseil d'administration en septembre 2002.

15. En raison du lien étroit entre la pauvreté et l'infection par le VIH/sida, le FIDA inscrira dans tous ses projets des mesures visant à atténuer l'impact de l'épidémie du VIH/sida. L'expérience acquise dans l'apport de soins de santé primaires dans le cadre des activités FIDA/FBS au Kenya sera élargie aux questions liées au VIH/sida. Cette démarche sera centrée sur l'éducation et la sensibilisation et l'adaptation des activités financées par le projet pour qu'elles répondent aux besoins spécifiques des ménages touchés par le VIH/sida. Le FIDA s'appuierait sur la démarche à assise communautaire mise au point par le FBS pour les soins de santé primaires, qui a fait ses preuves, et sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

16. Dans le cadre de la formule à plusieurs volets dessinée par le Gouvernement kényan dans la politique nationale de vulgarisation agricole, le FIDA s'attachera à éliminer les entraves à l'apprentissage et à l'apport de technologie pour améliorer les compétences et la compréhension afin que les plus pauvres et les plus vulnérables des ménages ruraux puissent améliorer les moyens de subsistance qu'ils tirent de l'agriculture, qui est leur principale activité.

17. L'accent sera mis sur la problématique hommes-femmes, spécialement l'aide aux ménages dirigés par une femme. Par une vision d'ensemble, on étudiera le moyen de réduire et de rationaliser la charge de travail des femmes, en leur fournissant les services de soutien essentiels et en introduisant, le cas échéant, des innovations techniques comme celles qui simplifient le travail. Les activités consacrées au VIH/sida seront ciblées sur les femmes en raison de leur vulnérabilité accrue à la maladie et de leur rôle précieux lorsqu'elles prennent soin des orphelins et des enfants vulnérables ainsi que des personnes infectées par le VIH/sida.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

18. La zone du projet, située à environ 450 km de Nairobi et en bordure du lac Victoria, englobe six des districts les plus pauvres du pays (Homa Bay, Kuria, Migori, Nyamira, Rachuonyo et Suba) dans la région du Nyanza Sud au potentiel agricole relativement élevé. L'agriculture est la principale activité de plus de 70% de la population productive dans la zone du projet et est le premier fondement sur lequel on peut s'appuyer pour créer des moyens d'existence plus sûrs et plus durables. Les tendances négatives de l'économie au niveau national et international, la mauvaise gouvernance et le nombre croissant de chocs affectant la santé humaine, la nature et l'économie sont des facteurs qui ont tous contribué à la piètre performance du secteur agricole dans la zone du projet. Les comportements imposés par la coutume à des périodes critiques de la campagne agricole entravent la production, alors que la mauvaise santé réduit la capacité de travail des paysans pauvres. L'étendue et le degré de la dégradation de l'environnement sont à la fois la cause et le symptôme de la pauvreté. L'érosion réduit la fertilité des sols et contribue à l'alluvionnement des cours et des masses d'eau, dont le Lac Victoria. La population du sud Nyanza est en très mauvaise santé, ce qui s'explique par des niveaux de pauvreté élevés, le manque d'eau potable, un assainissement et une hygiène de l'environnement qui laissent à désirer, un mauvais état nutritionnel, une conscience insuffisante des questions d'hygiène de l'environnement, des estimations élevées de la prévalence du VIH chez les adultes, la réticence à se faire soigner, des inégalités prononcées entre les sexes et les conséquences défavorables de pratiques socioculturelles. Les liens entre les services publics et les groupes et opérateurs de la société civile sont généralement faibles, tout comme les réseaux entre les diverses parties prenantes de la société civile. La distance entre la zone du projet et Nairobi et l'insuffisance du réseau routier entravent encore davantage les activités économiques.

19. **Ciblage et groupes cibles.** La méthode de ciblage utilisée pour le choix des communautés qui bénéficieront des activités du projet est d'importance capitale si l'on veut atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables. Alors qu'il ressort de l'analyse des moyens d'existence⁶ qu'environ 75% de la population vit dans la pauvreté, il est possible de repérer des ménages particuliers qui sont vulnérables au sein de la communauté et des communautés particulières qui sont nettement plus pauvres, en valeur relative, que d'autres communautés. On a donc adopté une méthode de ciblage fondée sur la vulnérabilité, qui repose sur une évaluation de la situation des divisions au sein des districts. On l'a combinée à une analyse de la distribution de la population afin de trouver les zones dans lesquelles le projet peut avoir un impact important en atteignant un nombre absolu plus élevé d'habitants pauvres tout en visant à réduire le degré de pauvreté des groupes vulnérables au sein des communautés plus pauvres. C'est ainsi qu'on a sélectionné les divisions les plus nécessiteuses au niveau du district et, dans ces divisions, les habitants et ménages les plus nécessiteux.

20. Le processus de sélection a été entrepris en consultation avec les communautés locales choisies et les agents de l'administration et de la société civile, à l'aide d'un certain nombre de critères servant à repérer les plus vulnérables. Ces critères étaient notamment la nature des relations entre les sexes, la vulnérabilité au VIH/sida, l'étendue des infections d'origine hydrique et d'autres maladies, le degré d'insécurité alimentaire de la communauté et du ménage, et la zone agro-écologique et son potentiel. On a retenu les principaux groupes cibles suivants: i) ceux qui sont lourdement frappés par la maladie, notamment ceux qui risquent de contracter des maladies d'origine hydrique et le paludisme, ainsi que les personnes infectées par le VIH/sida et celles qui en souffrent; ii) ceux qui connaissent de fréquentes pénuries de vivres, et iii) ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable et à des installations appropriées d'assainissement.

B. Portée et objectifs

21. **Portée du projet.** Durant l'analyse participative des moyens d'existence réalisée avec les communautés locales, on a relevé une série de facteurs qui déterminent la capacité des ruraux pauvres à tirer leur subsistance de l'agriculture. Au niveau personnel, ce sont la culture, la mauvaise santé et un mauvais état nutritionnel, et des qualifications limitées. Au niveau plus large de la communauté, ce sont les traditions socioculturelles et les problèmes d'environnement et de gouvernance. Les communautés ne comprennent pas tout à fait comment elles nuisent à leur santé (en particulier sur le plan des maladies d'origine hydrique) et elles accélèrent la dégradation de l'environnement en faisant un usage inapproprié des ressources naturelles. En outre, les parties prenantes mieux informées, comme les employés du gouvernement et les chefs locaux, usent rarement de leur influence pour inciter la communauté à changer son comportement socioculturel. Le projet vise à renforcer les moyens de gouvernance locale au niveau de la communauté et à consolider les liaisons avec les services techniques de l'administration pour améliorer le cadre économique et institutionnel en faveur d'activités de développement destinées à soutenir des moyens d'existence durables. En consolidant les moyens d'existence et en encourageant l'autonomisation économique, le projet vise aussi à remédier aux causes profondes et aux comportements sociaux conduisant à la transmission du VIH/sida tout en améliorant la capacité des communautés à faire face à l'impact de cette épidémie.

22. **Objectifs du projet.** L'objectif global du projet est de réduire la pauvreté et d'améliorer les moyens d'existence des communautés dans la zone envisagée pour le projet. L'objectif intermédiaire du projet est de renforcer l'autonomisation des communautés locales de façon équilibrée entre les deux sexes par une meilleure santé et une utilisation et une gestion plus rationnelles des ressources naturelles pour en tirer durablement une subsistance, et ce par: i) de meilleurs moyens de gouvernance locale et des processus de développement local émanant de la communauté; ii) un accès amélioré,

⁶ "Cultural and Socio-economic and Environmental Assessment", étude réalisée par ETC pour le FIDA, avril 2003, financée avec des fonds supplémentaires du Département du développement international (Royaume-Uni).

constant et équilibré pour les deux sexes aux soins de santé primaires, un accès durable à l'eau salubre à usage domestique et de meilleures habitudes d'assainissement de l'environnement et d'hygiène; iii) une meilleure productivité du travail dans l'exploitation et une capacité de travail renforcée grâce à une amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, et iv) une prise de conscience plus aiguë par la communauté des comportements sociaux et de leurs conséquences.

C. Composantes du projet

23. **Autonomisation de la communauté.** La présente composante s'attaquera à la pauvreté en encourageant la gouvernance locale par le renforcement des capacités de l'État et des organisations locales, en enrichissant la connaissance et la compréhension qu'ont les communautés des conséquences de leurs comportements sociaux et en obtenant la participation des plus pauvres et des plus vulnérables aux activités de développement économique et social, tout en mettant l'accent sur les droits de la femme et le règlement rapide de différends fonciers. On y parviendra par les activités suivantes: i) planification et organisation communautaires pour autonomiser les populations locales et améliorer leurs capacités à planifier et gérer leur propre développement; ii) forums locaux sur les moyens d'existence pour promouvoir la sensibilisation et l'apprentissage autogéré concernant une variété de questions socioculturelles, de gouvernance et environnementales, et iii) soutien à l'exécution pour donner aux services techniques de l'administration, au niveau du district et de la division, le moyen d'aider les communautés à atteindre leurs propres objectifs.

24. Pour éviter la fragmentation et obtenir un impact, toutes les activités du projet seront réalisées dans des zones de planification comptant 400-600 ménages au sein des "sub-locations"⁷; les zones de planification engloberont les zones sur lesquelles seront centrées les activités de vulgarisation agricole. Les méthodes accélérées de recherche participative (MARP) et les plans d'action communautaires (PAC) seront les mécanismes par lesquels les communautés locales exprimeront leurs besoins et par lesquels les services publics apprendront à connaître ces besoins et aideront les communautés à définir leurs solutions de manière réaliste et rentable. Les MARP et les PAC ont déjà été testés dans les districts du projet pour les activités agricoles et se sont révélés être un mécanisme participatif efficace. Étant donné que les communautés pauvres donnent généralement la priorité à l'eau potable et à une meilleure santé plutôt qu'à l'agriculture lorsqu'elles définissent leurs besoins, l'approche intégrée du projet proposé répond à ces besoins socio-économiques. L'expérience enseigne qu'une période d'exécution d'un an est trop courte pour apprendre à la communauté à se prendre en charge et à comprendre ses intérêts, de sorte que chaque zone de planification sera soutenue par le projet pendant trois ans.

25. **Soins de santé primaires.** Les communautés ont indiqué la mauvaise santé comme l'un des principaux obstacles à l'exercice par les pauvres d'activités économiquement productives. La démarche du projet consiste à apporter un appui aux services existants de soins de santé primaires pour qu'ils puissent mieux répondre aux besoins de la communauté et aux exigences croissantes que leur impose l'épidémie du VIH/sida. Le projet visera aussi à encourager la population à se faire soigner, en mettant l'accent sur les besoins des femmes, compte tenu des normes socioculturelles et des coutumes qui leur sont défavorables. On y parviendra par les activités suivantes:

- i) Planification sanitaire pour obtenir une meilleure collecte de l'information sur les maladies afin d'orienter le développement progressif de l'infrastructure de santé en fonction des besoins et de renforcer les moyens du personnel de district du Ministère de la santé en insistant sur la promotion et la prévention ainsi que sur la formation d'aides-soignants dans la communauté. Le rôle de réglementation du Ministère de la santé en

⁷ La plus petite unité administrative au Kenya. Les districts sont subdivisés en divisions et les divisions en 'locations', lesquelles sont divisées à leur tour en 'sub-locations'.

matière de violation de la loi sur la santé publique sera renforcé et le nombre de conseillers en VIH/sida sera accru.

- ii) Les soins de santé communautaires comprendront l'apport d'un soutien logistique à un programme de mobilisation à réaliser dans les divisions prioritaires au niveau des écoles et de sites d'activité économique afin d'inciter les habitants à se faire soigner. Ce programme assurera aussi des visites de supervision pour les agents sanitaires périphériques et les aides-soignants de la communauté, la collecte de données sur la santé et les conseils et tests volontaires.
- iii) L'amélioration de l'infrastructure de santé par la construction de deux nouveaux centres de santé et de quatre dispensaires, la remise en état de 12 centres de santé et de 14 dispensaires et la construction de morgues dans les hôpitaux de district. Le projet fournira aussi un système de communication entre l'hôpital de district (centres d'orientation) et les installations de santé pour assurer la supervision, surveiller les maladies et installer un système efficace d'orientation. Un système sera également mis en place pour assurer la distribution des médicaments essentiels et des fournitures nécessaires au traitement des maladies opportunistes (fréquentes chez les personnes séropositives).
- iv) L'identification des pratiques d'assainissement environnemental et d'hygiène qui contribuent à la forte incidence des maladies et freinent le développement socioéconomique. Le projet appliquera la méthode de transformation participative des pratiques d'assainissement et d'hygiène pour sensibiliser la population aux questions de santé et faire comprendre les enjeux, ce qui conduira à une amélioration de l'environnement et des comportements.

26. **Distribution d'eau à usage domestique.** On sait fort bien que la distribution d'eau joue un rôle crucial dans l'amélioration de la santé. Les maladies d'origine hydrique dues à l'utilisation d'une eau contaminée ne sont devancées que par le paludisme en termes de maladies évitables dans la zone du projet. La prévalence élevée du VIH/sida accroît la vulnérabilité aux maladies d'origine hydrique. Pour la population séropositive, la distribution d'une eau salubre peut prolonger la vie et en améliorer la qualité. Seuls 15-40% de la population de la zone du projet ont accès à de l'eau potable. Le potentiel de production des pauvres et des ménages vulnérables, en particulier les femmes et les ménages dirigés par un enfant, est sensiblement réduit non seulement par le temps consacré à la collecte de l'eau mais aussi par les soins qu'exigent de plus en plus les malades chroniques. Si l'on veut améliorer durablement l'état sanitaire des groupes cibles du projet et assurer leur développement socioéconomique, il faut leur ouvrir l'accès à des sources sûres et salubres d'eau à usage domestique.

27. Toutes les activités relevant de cette composante seront définies dans le cadre du processus MARP/PAC. Le projet investira dans les activités qui contribuent directement à la distribution d'une eau salubre à usage domestique pour les communautés ciblées. Les communautés qui n'ont pas accès à de l'eau salubre à usage domestique à une distance prescrite par la norme nationale ou qui en manquent gravement recevront une aide pour installer un système de distribution ou remettre leur propre système en état afin de satisfaire à la norme nationale fixée pour la distribution d'eau par habitant.

28. **Agriculture.** Le projet s'appuiera sur l'expérience acquise au cours des trois dernières années dans la zone du projet afin d'institutionnaliser une méthode de vulgarisation axée sur la demande pour les paysans pauvres et les ménages vulnérables. Le processus MARP/PAC sera élargi pour inclure les investissements de l'eau et la santé tout en conservant l'approche de la zone cible pour la vulgarisation agricole. Le projet visera essentiellement à réunir les partenaires locaux et les parties prenantes pour aider les agriculteurs à formuler et appliquer leurs propres solutions à leurs problèmes. Certaines des

activités que l'on peut raisonnablement s'attendre à voir demandées par les agriculteurs sont la conservation des sols et de l'eau et l'agriculture de protection pour lutter contre l'érosion, stabiliser les rendements et réduire les besoins en main-d'œuvre; la promotion de techniques qui économisent la main-d'œuvre, l'amélioration de la production des cultures, principalement pour les cultures vivrières mais aussi pour les cultures de rapport, l'amélioration de la production de l'élevage, en particulier l'amélioration de la race zébu locale, l'introduction de chèvres à double usage et l'amélioration de la volaille, et la formation des femmes en nutrition et économie ménagère. La vulgarisation agricole sera centrée sur les paysans pauvres, les femmes et les groupes vulnérables. Une modeste activité pilote de finances rurales a été ajoutée pour améliorer l'accès aux services financiers et encourager la naissance d'une culture d'épargne.

29. **Gestion du projet.** Une unité de gestion du projet (UGP) sera installée à Homa Bay pour superviser la coordination et l'exécution des activités conformément aux plans de travail et budgets annuels (PTBA). Le soutien institutionnel s'attachera à améliorer la coordination entre les ministères d'exécution et la formation par des processus de planification participative avec les communautés locales. Le projet financera les salaires, les indemnités et les incitations du directeur de projet et des autres membres du personnel technique et de soutien de l'UGP. Le soutien institutionnel en faveur d'une meilleure coordination des activités du projet comprendra: i) l'élaboration d'un manuel d'exécution du projet en vue de rationaliser la gestion technique, administrative et financière du projet; ii) un atelier de lancement du projet et des ateliers de démarrage au niveau du district pour familiariser le personnel d'exécution avec les objectifs du projet, ses composantes, sa stratégie d'exécution et les procédures administratives et gestionnaires, et iii) des ateliers annuels d'examen pour évaluer l'état d'avancement des différentes composantes qui servira de base à l'élaboration des PTBA de l'exercice budgétaire suivant. Un programme sur le VIH/sida sera mis en place pour aider le personnel du projet et les agents d'exécution (ainsi que leurs proches) à faire face, dans leur travail quotidien, aux vulnérabilités, aux risques et à l'impact du VIH/sida.

30. **Suivi et évaluation.** Une étude de référence sera financée dans chaque division avant le début des activités du projet afin de mieux définir les besoins, les priorités, les ressources disponibles et les capacités institutionnelles de la communauté et de connaître la situation socio-économique déterminante de la population cible. Un système participatif de suivi et d'évaluation sera instauré pour suivre les progrès matériels et financiers ainsi que l'impact au niveau de la communauté. Une évaluation globale d'impact sera réalisée lors de l'examen à mi-parcours et à la clôture du projet.

D. Coûts et financement

31. Le coût total du projet s'élève à 17,8 millions de USD étalés sur une période d'exécution de sept ans. La composante en devises est estimée à 3,7 millions de USD et représente 21% du coût total du projet. Les aléas d'exécution et les aléas financiers sont de 1,4 million de USD et représentent 8% des coûts de base. Le tableau récapitulatif ci-après indique les coûts par composante.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Autonomisation de la communauté	1,6	0,8	2,4	33	15
Soins de santé primaires	3,9	0,9	4,8	19	29
Distribution d'eau à usage domestique	1,9	0,6	2,5	23	15
Agriculture	2,6	0,4	3,0	12	18
Gestion du projet	2,9	0,7	3,7	20	22
Total des coûts de base	13,0	3,4	16,4	21	100
Aléas d'exécution	0,1	0,0	0,2	25	1
Aléas financiers	1,0	0,2	1,2	18	7
Total des coûts du projet	14,1	3,7	17,8	21	109

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

32. Le projet proposé sera financé par un prêt de 15,6 millions USD accordé par le FIDA à des conditions particulièrement favorables; par une contribution de 1,8 million de USD du gouvernement pour couvrir les droits et taxes et par une contribution en nature des bénéficiaires équivalant à 500 000 USD. Le plan de financement est résumé ci-dessous:

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en millions de USD)

Composantes	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	taxes	%	Montant	%	
Autonomisation de la communauté	2,4	93	-	-	0,2	7	2,6	15	0,2
Soins de santé primaires	4,6	86	0,1	2	0,7	13	5,3	30	0,7
Distribution d'eau à usage domestique	2,0	71	0,4	13	0,4	16	2,8	16	0,4
Agriculture	3,0	94	-	-	0,2	6	3,2	18	0,2
Gestion du projet	3,6	93	-	-	0,3	7	3,9	22	0,3
Total des coûts du projet	15,6	87	0,5	2,5	1,8	10	17,8	100	1,8

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

33. **Passation des marchés.** L'achat des biens et la passation des contrats de service financés à l'aide du prêt proposé du FIDA se feront conformément aux directives du FIDA en la matière. Les contrats portant sur la fourniture de biens et les travaux de génie civil dont le coût estimatif est égal ou supérieur à l'équivalent de 200 000 USD seront attribués par voie d'appel à la concurrence internationale. Les contrats portant sur l'achat de biens et les travaux de génie civil dont le coût estimatif est inférieur à l'équivalent de 200 000 USD mais supérieur à l'équivalent de 20 000 USD seront attribués par voie d'appel à la concurrence locale, selon des procédures donnant satisfaction au FIDA. Les biens d'un coût égal ou inférieur à 20 000 USD seront achetés auprès des fournisseurs locaux sur la base de l'évaluation et de la comparaison des offres d'au moins trois fournisseurs répondant aux conditions requises conformément aux procédures ayant l'agrément du FIDA. Les contrats de courte durée portant sur l'assistance technique nationale et internationale seront attribués conformément aux directives de l'institution coopérante.

34. **Décaissements.** Le décaissement du prêt proposé d'un montant équivalant à 15,6 millions de USD s'étalera sur une période de sept ans pour les dépenses admissibles figurant dans les plans de

travail et budget annuels (PTBA) approuvés. Pour s'assurer que les fonds du prêt seront disponibles en temps voulu et pour faciliter l'exécution du projet, le gouvernement ouvrira un compte spécial en dollars des États-unis auprès d'une banque commerciale offshore agréée par le FIDA. L'allocation autorisée sur le compte spécial sera de 1,2 million de USD, ce qui équivaut au montant escompté du décaissement semestriel du prêt par le projet après déduction des décaissements directs. Le décaissement initial se fera avant l'allocation autorisée au compte spécial. Les décaissements ultérieurs se feront sur présentation des relevés de dépenses pour tout paiement au titre de contrats d'un montant égal ou inférieur à 20 000 USD.

35. **Comptabilité et vérification des comptes.** Tous les organismes participant chargés de l'exécution des composantes ou activités du projet tiendront un relevé des dépenses afférentes à leur composante respective. Des comptes distincts de ceux des autres activités seront tenus pour le projet. Tous les comptes du projet, y compris le compte spécial, tous les comptes locaux et les relevés des dépenses pour chaque exercice budgétaire seront consolidés et vérifiés conformément aux principes et aux pratiques appropriés de vérification régulièrement appliqués par le Bureau du Vérificateur général des comptes. Chaque année un audit matériel sera réalisé pour confirmer que les quantités livrées et utilisées sont conformes aux contrats signés.

F. Organisation et gestion

36. Le Ministère de la planification et du développement national en tant que chef de file du projet, sera chargé de coordonner les activités du projet sur le terrain, et sera expressément chargé de diriger le processus de planification au niveau du district et le processus ultérieur de suivi et de compte rendu. La responsabilité de l'exécution des différentes composantes incombera au ministère d'exécution compétent. Le Ministère de l'agriculture et le Ministère chargé du développement de l'élevage et de la pêche ainsi que le Département des services sociaux seront chargés de diriger les processus MARP/PAC au niveau de la 'sub-location'. L'organisme chef de file du projet veillera à ce que chaque ministère d'exécution ait désigné un fonctionnaire chargé de soutenir et faciliter les mécanismes d'exécution du projet proposé, spécialement pour obtenir la libération des fonds et la présentation des relevés des dépenses⁸.

37. Un Comité d'orientation du projet (COP) de niveau élevé sera constitué pour prendre au niveau national l'ensemble des décisions de principe. Il sera présidé par le secrétaire permanent de l'organisme chef de file, ou par son représentant, et sera composé des secrétaires permanents des ministères d'exécution, ou par leurs représentants, d'un représentant du Ministère des finances, de l'administrateur provincial chargé de la planification pour la Province de Nyanza, et d'autres membres cooptés. Le directeur du projet sera d'office membre du comité et en remplira les fonctions de secrétaire. Au niveau du district, la coordination des activités du projet sera assurée par l'établissement d'un comité de coordination de district pour le projet, en tant que comité permanent du comité de développement de district. Ce comité sera composé de tous les chefs des départements d'exécution et il élira son président au sein de ses membres pour une période de six mois renouvelable. Les autres membres du comité seront le directeur du projet (ou son représentant), le comptable de district, les représentants des organisations non gouvernementales, les organisations basées dans la communauté et les organisations religieuses des divisions prioritaires.

G. Justification économique

38. **Avantages.** Sans le projet, le processus en cours de dégradation de l'environnement et d'appauvrissement se poursuivra dans le Nyanza Sud. Avec le projet, les communautés pauvres seront en mesure de renforcer leur capacité à gérer leurs activités de développement; d'autre part, le projet visera à encourager un processus de changement social par rapport aux pratiques socioculturelles qui

⁸ Voir l'organigramme du projet à l'appendice V.

influent sur les activités agricoles et l'utilisation des ressources naturelles. Par les processus participatifs au niveau de la communauté, les femmes et les groupes vulnérables devraient être mieux informés des droits que leur confèrent les coutumes traditionnelles afin que leur droit d'accès à la terre soit mieux garanti.

39. La construction et la remise en état des centres de santé bénéficiera à quelque 500 000 habitants. L'aménagement d'environ 250 installations rurales de distribution d'eau et de latrines bénéficiera à une population totale estimée à quelque 110 000 personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable à l'heure actuelle. On compte qu'environ 35 000 ménages pauvres et vulnérables (170 000 habitants) seront en mesure d'améliorer leur sécurité alimentaire et de mieux se nourrir, et que par ailleurs un nombre important pratiquera aussi certaines cultures de rapport et élèvera des animaux de race traditionnelle améliorée pour la vente. Les malades du VIH/sida et les ménages infectés verront leur situation quelque peu améliorée par l'intégration des activités de santé, un meilleur accès à l'eau potable et des activités agricoles appropriées.

40. **Analyse économique.** Étant donné que le projet repose sur une approche axée sur la demande, il n'est pas possible de déterminer le type d'activités agricoles qui sera entrepris. On a cependant réalisé une analyse financière et économique à titre d'illustration générale. Il existe certainement de bonnes possibilités pour les agriculteurs d'obtenir des rendements nettement plus élevés de leurs activités agricoles moyennant de modestes améliorations dans la technologie et la productivité du travail humain. Plus de la moitié des coûts du projet sont cependant orientés vers le renforcement des infrastructures socio-économiques (accès aux soins de santé primaires, eau salubre et assainissement de l'environnement). Sur cette base, le projet aura un taux de rentabilité économique d'environ 8,4% en 20 ans, qui tomberait à 4% si sa réalisation était retardée de deux ans.

H. Risques

41. Les risques résident dans la possibilité d'une faible participation des communautés au processus de planification. Le projet vise à obtenir d'emblée la confiance et la participation des communautés et de leurs dirigeants et à les inciter à prendre les activités du projet en charge. Les activités de formation et les forums locaux sur les moyens d'existence (FLME) seront organisés au niveau de la communauté pour que la population ne doive pas en sortir. Ces deux mesures visent à minimiser le risque d'une faible participation. Il est possible que certains membres de la communauté, voire bon nombre d'entre eux, ne soient pas disposés à modifier un comportement qui a aujourd'hui des conséquences néfastes sur le bien-être de leur ménage et de la communauté. Ces forums visent à enrichir les connaissances et forger un consensus, en faisant appel à leurs propres dirigeants et groupes influents. Par cette approche, on cherche à réduire le risque d'une résistance au changement de comportement. Un grand nombre d'initiatives de développement communautaire sont entravées par l'impact dévastateur de l'infection par le VIH, qui ne laisse aux ménages que trop peu de temps et d'autres ressources pour participer aux initiatives de développement. Pour contrer ce risque, les activités du projet ont été conçues en tenant compte des contraintes imposées aux communautés par le VIH/sida. Les soins de santé ont été conçus de manière à réduire le risque des maladies opportunistes et à apprendre à mener une vie utile avec le VIH/sida. Les activités économiques comprennent certaines mesures comme la promotion de techniques exigeant moins de main-d'œuvre et l'élevage de chèvres à double usage. La capacité des personnels de district et de division des ministères d'exécution à travailler directement avec les communautés de manière régulière est limitée à l'heure actuelle, de sorte qu'il y a un risque de retard et de non performance. Par la création d'une UGP autonome et par des mesures de renforcement des capacités du personnel de district, on devrait parvenir à réaliser les activités du projet correctement et dans les délais et par conséquent à réduire ce risque.

I. Impact sur l'environnement

42. La zone du projet est considérée comme sensible et il a donc été suggéré de la classer dans la catégorie "B" dans l'analyse de la situation et de l'impact écologiques, réalisée pour le projet. Bien qu'une évaluation complète de l'environnement n'ait pas été recommandée, une analyse écologique limitée montre que les activités humaines liées à l'agriculture et à l'élimination des matières de vidange ont produit une forte érosion des sols, qui a conduit à son tour à l'alluvionnement et à la pollution des masses d'eau, dont le lac Victoria. Le projet ne devrait pas avoir d'impact défavorable sur l'environnement et il s'efforcera de remédier à ces problèmes en insistant sur la conservation des sols et de l'eau dans les activités agricoles et sur un meilleur assainissement de l'environnement concernant les matières de vidange. Par la planification communautaire participative et les FLME, on compte aboutir à une meilleure compréhension des conséquences des activités humaines sur l'environnement. Cette prise de conscience sera centrée sur deux grands problèmes environnementaux qui conditionnent les moyens d'existence durables du groupe cible: i) le processus de dégradation des terres (résultant de méthodes inadaptées de culture) et ses conséquences visibles dans la zone du projet, comme une érosion massive en ravine et ruisseau avec l'apparition de terres impropres à la culture et une charge accrue en sédiments dans les rivières et masses d'eau, et ii) la pollution des sources d'eau sous l'effet d'un piètre assainissement et de processus associés à la transmission des maladies d'origine hydrique.

J. Aspects novateurs

43. Alors que le FIDA a réalisé auparavant une analyse socio-économique approfondie en vue de la formulation du projet, il s'agit ici du premier projet du FIDA dans la région qui soit explicitement conçu dans le cadre des moyens d'existence durables et la place faite aux questions socioculturelles en est le résultat direct. Si l'on sait depuis longtemps que les efforts de développement devraient être intégrés pour produire un impact, le présent projet vise à mettre en place la planification communautaire des actions au niveau local en tant que mécanisme d'intégration des investissements sociaux aux activités d'autonomisation économique pour lutter contre la pauvreté. Dans le cadre du présent projet, le FIDA a commencé à imaginer des démarches pour intégrer les activités visant à lutter contre la transmission du VIH/sida et à en atténuer l'impact. C'est aussi le premier projet du FIDA au Kenya qui vise expressément à soutenir des mécanismes locaux de solution des différends portant sur l'accès à la terre.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

44. Un accord de prêt entre la République du Kenya et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

45. La République du Kenya est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

46. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

47. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Kenya un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (10 900 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2043 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 28 novembre 2003)

1. Le Gouvernement de la République du Kenya (le Gouvernement) veillera à ce que le Ministère de la planification et du développement national (l'organisme chef de file) ouvre, dans un délai de 90 jours à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt, puis maintienne dans une banque commerciale agréée par le Gouvernement et le FIDA un compte libellé en shillings kényans pour financer les opérations du projet (le compte du projet). Le compte du projet doit être protégé de toute demande en compensation, saisie ou saisie-arrêt selon des modalités et des conditions proposées par le Gouvernement et approuvées par le FIDA. Le Gouvernement veillera également à ce que la trésorerie de chaque district du projet ouvre puis maintienne dans une agence locale de la banque choisie pour le compte du projet un compte libellé en shillings kényans pour les opérations du projet au niveau du district (les comptes de district du projet). L'unité de gestion du projet (UGP) transférera les fonds du compte du projet aux comptes de district du projet conformément aux dispositions des PTBA approuvés.
2. Le Gouvernement mettra à la disposition de l'organisme chef de file des fonds de contrepartie, provenant de ses ressources propres, d'un montant total de 1 800 000 USD environ, conformément aux procédures nationales habituellement appliquées à l'aide au développement. Les fonds de contrepartie couvriront tous les droits et taxes encourus au titre du projet et, en conséquence, le Gouvernement exonérera de droits et taxes l'importation, l'acquisition et la fourniture de tous les biens, travaux de génie civil et services financés par le prêt.
3. Le Gouvernement veillera à ce qu'un adjoint au développement de district soit nommé dans chaque district de projet dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt. Le Gouvernement veillera également à ce que, aux niveaux du district et de la division, chaque ministère chargé de l'exécution affecte un effectif adéquat de personnel qualifié aux fins de l'exécution des activités du projet.
4. Le Gouvernement veillera à ce que les chargés du développement de district et le Ministère de la promotion de la femme, des sports, de la culture et des services sociaux incluent les thèmes suivants dans les forums locaux sur les moyens d'existence: i) droits fonciers, ii) équité entre les sexes au niveau de la communauté et, plus particulièrement, renforcement des moyens d'action des femmes dans le contexte des activités économiques; iii) assainissement de l'environnement; iv) sensibilisation à l'impact des activités humaines sur la dégradation de l'environnement; et v) VIH/sida.
5. Pour faire en sorte que les investissements dans les activités de santé jouent un rôle moteur dans le développement communautaire, le Gouvernement veillera à ce qu'un comité de gestion des centres sanitaires soit mobilisé et formé avant que ne débutent la construction et la remise en état de ces centres.
6. Le Gouvernement veillera à ce que, dès la fin des travaux de construction des nouveaux centres sanitaires, le Ministère de la santé affecte à ces centres du personnel qualifié provenant du siège, au lieu de redéployer des agents en poste dans les districts.
7. Pour permettre l'intervention rapide des services sanitaires publics dans les zones rurales, le Gouvernement renoncera aux redevances annuelles applicables au système de communication par radio et aux six véhicules utilisés pour les activités de santé publique destinées aux populations mal desservies dans les districts de Suba, Kuria, Rachuonyo et Nyamira.

8. Le Gouvernement veillera à ce que le Ministère de la santé établisse et enregistre trois sites pour conseils et tests libres dans les six premières divisions prioritaires sélectionnées dans la zone du projet, dans un délai de 12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, et dans trois du second groupe de divisions prioritaires, avant la fin de la troisième année du projet.

9. Le Gouvernement veillera à ce que des comités appropriés d'usagers de l'eau soient mobilisés et formés avant que ne débute le programme communautaire d'approvisionnement en eau exécuté au titre de la composante distribution d'eau et assainissement de l'environnement.

10. Le Gouvernement veillera à ce que i) les chargés du développement de district assurent le suivi des plans d'action communautaires et des activités demandées en matière de routes rurales, dans le cadre du programme financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et le Kreditanstalt für Wiederaufbau pour la remise en état des routes dans les districts couverts par le projet; et à ce que ii) l'organisme chef de file et le Ministère des finances s'assurent que le financement de la remise en état des routes dans la zone du projet est prévu dans ce programme.

11. Le Gouvernement veillera à ce que le directeur du projet, en collaboration avec le chargé du suivi et évaluation (S&E) de l'UGP, établisse un système participatif de S&E dans les 12 mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, et à ce que l'UGP l'adapte à la lumière de l'expérience acquise au cours de la première année du projet. Tous les personnels techniques de l'UGP seront responsables du suivi de l'exécution des activités du projet dans le cadre des composantes relevant de leur mandat et feront en sorte que les données s'y rapportant alimentent le système participatif de S&E. Au niveau du district, tous les chargés de l'exécution du projet à cet échelon seront responsables du suivi de l'exécution des activités du projet et de la soumission de rapports mensuels à l'UGP. Le système participatif de S&E portera sur: i) les données financières relatives au projet; ii) l'enregistrement régulier et systématique des résultats obtenus et l'établissement de bilans par rapport aux objectifs prévus; et iii) l'évaluation de l'impact des activités du projet sur le groupe cible.

12. Le Gouvernement veillera à ce que, à compter de la deuxième année du projet, les PTBA du projet soient préparés à partir des plans d'action communautaires et à ce que les montants budgétaires figurant dans les PTBA approuvés soient intégralement inclus dans la version imprimée de la prévision des dépenses publiques. La budgétisation annuelle des investissements dans les zones de planification sera présentée de manière transparente aux communautés locales par les services techniques publics lors de réunions d'information.

13. Outre la vérification des comptes, le Gouvernement veillera à ce que son Vérificateur général des comptes, ou tout autre commissaire aux comptes indépendant ayant l'agrément du FIDA, procède à des contrôles internes pour vérifier la conformité aux contrats d'achat de matériel et d'équipement. Les rapports d'audit devront être soumis à l'UGP dans les six mois qui suivent la fin de la période couverte par l'audit.

14. Le Gouvernement veillera à ce que les femmes soient représentées dans les instances d'organisation et de gestion du projet. De plus, le Gouvernement nommera en priorité des femmes ayant les qualifications voulues aux postes de chefs et chefs adjoints dans la zone du projet, et veillera à ce que les candidates qualifiées soient recrutées en priorité aux postes techniques aux niveaux du district et de la division dans les districts du projet. Pendant toute la durée de l'exécution du projet, le Gouvernement veillera également à ce que les considérations d'équité entre les sexes soient intégrées dans toutes les activités du projet et à ce que chaque organisme chargé de l'exécution s'efforce d'atteindre les objectifs établis dans le système participatif de S&E de manière à parvenir à une juste proportion entre hommes et femmes parmi les bénéficiaires du projet.

15. Dans le cadre du maintien de saines pratiques environnementales exigé par le FIDA, le Gouvernement veillera à ce que tous les organismes chargés de l'exécution maintiennent des pratiques

phytosanitaires appropriées dans le cadre du projet et, à cet effet, le Gouvernement veillera à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun produit interdit soit par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture soit par l'Organisation mondiale de la santé.

16. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds du prêt:

- a) le Gouvernement a ouvert le compte spécial; et
- b) le Gouvernement a inclus dans sa version imprimée de la prévision des dépenses le budget estimatif de la première année de l'exécution du projet, basé sur le PTBA de la première année du projet tel qu'approuvé par le FIDA.

17. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:

- a) un directeur de projet a été recruté et nommé par l'organisme chef de file du projet avec l'approbation du FIDA;
- b) l'UGP a été établie dans des bureaux à Homa Bay, et au moins le comptable du projet et le chargé du S&E ont été nommés;
- c) le comité d'orientation du projet a été établi;
- d) l'Accord de prêt a été signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales requises; et
- e) un avis juridique favorable, délivré par le Procureur général du Gouvernement ou toute autre autorité judiciaire approuvée par le FIDA, acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

KENYA

Land area (km² thousand) 2001 1/	569	GNI per capita (USD) 2001 1/	350
Total population (million) 2001 1/	30.74	GDP per capita growth (annual %) 2001 1/	-1.0
Population density (people per km²) 2001 1/	54	Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/	6
Local currency Kenyan Shilling (KES)		Exchange rate: USD 1 =	KES 75
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	2.4	GDP (USD million) 2001 1/	11 396
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	35	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1981-1991	4.4
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	15	1991-2001	2.1
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	78	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Life expectancy at birth (years) 2001 1/	46	% agriculture	19
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	14.3	% industry	18
Poor as % of total rural population 1/	46.4	% manufacturing	13
Total labour force (million) 2001 1/	15.91	% services	63
Female labour force as % of total 2001 1/	46	Consumption 2001 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	17
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	94 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	79
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	17	Gross domestic savings (as % of GDP)	4
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	3 155	Merchandise exports 2001 1/	1 945
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 3/	37 a/	Merchandise imports 2001 1/	2 890
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 3/	23 a/	Balance of merchandise trade	-945
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	8 a/	before official transfers 2001 1/	-1 168
Physicians (per thousand people) 2001 1/	n/a	after official transfers 2001 1/	-318
Population using improved water sources (%) 2000 3/	57	Foreign direct investment, net 2001 1/	n/a
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	0-49	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	87	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 1/	1a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	26 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2001 1/	14 a/	Total external debt (USD million) 2001 1/	5 833
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2001 1/	353 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2001 1/	39
Food production index (1989-91=100) 2001 1/	106	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 1/	15
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	1 662	Lending interest rate (%) 2001 1/	20
Land Use		Deposit interest rate (%) 2001 1/	7
Arable land as % of land area 2000 1/	7		
Forest area as % of total land area 2000 1/	30		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	2		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2003

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2003

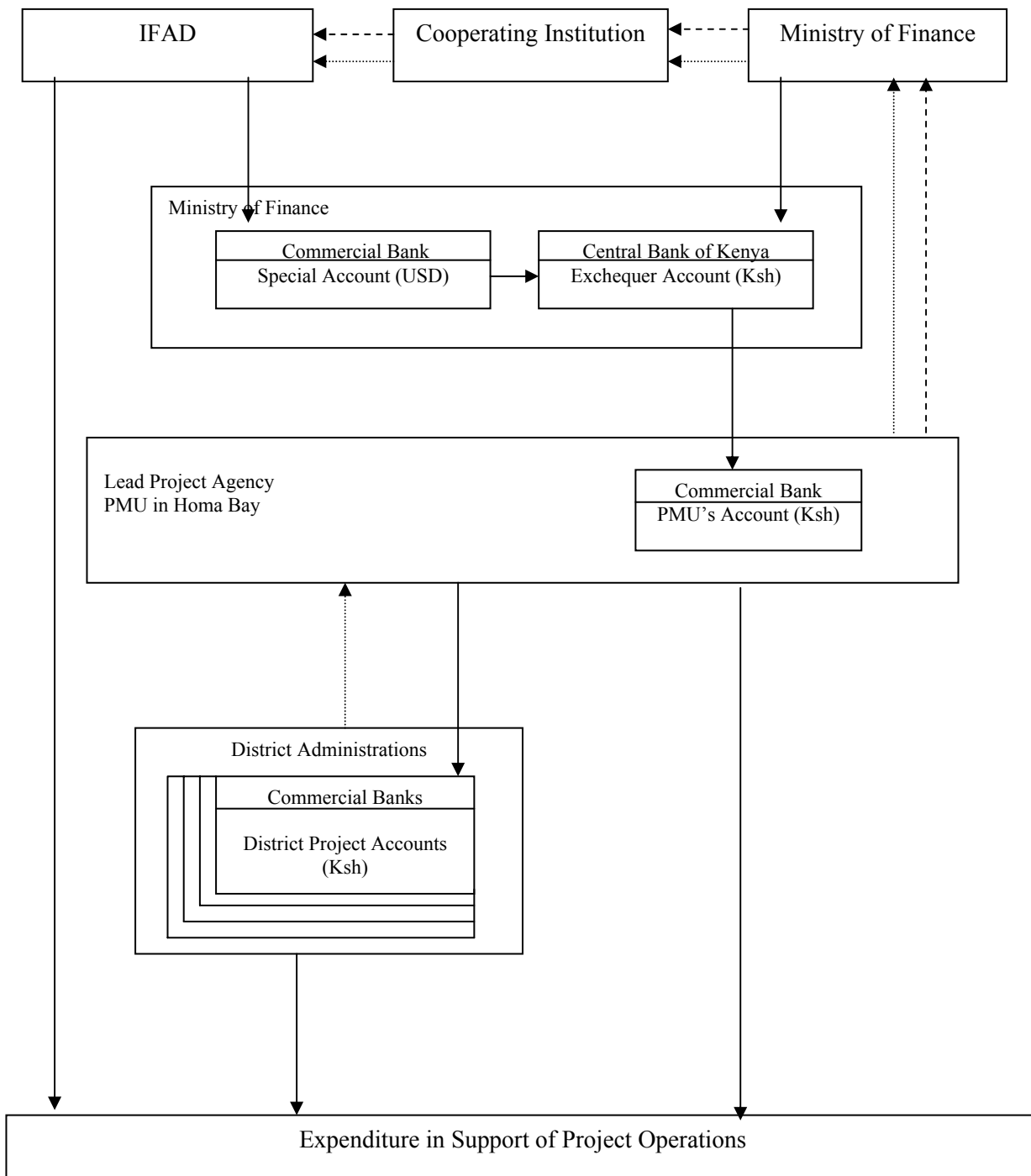
PREVIOUS IFAD FINANCING IN KENYA

Project Name	Project Type	Initiating Institution	Cooperating Institution	Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Approved Amount (SDR)	Disbursed 24/09/03
<i>National Programmes co-financed with the World Bank</i>									
Second Integrated Agricultural Development Project	Agricultural	WB/ IDA	WB/ IDA	18 Dec 79	19 Jun 80	30 Jun 90	L-I-25-KE	13 000 000	15%
National Extension Project	Research/Ext	WB/ IDA	WB/ IDA	13 Sep 83	22 Dec 83	30 Jun 91	L-I-132-KE	5 600 000	83%
Animal Health Services Rehabilitation Programme	Livestock	IFAD	WB/ IDA	30 Apr 86	02 Dec 87	31 Dec 93	L-I-188-KE	7 050 000	84%
Second National Agricultural Extension Project	Research/Ext	WB/ IDA	WB/ IDA	11 Sep 96	29 Nov 96	31 Mar 98	L-I-422-KE	6 400 000	8%
<i>Area-Based Programmes</i>									
Central Province									
Central Kenya Dry Area Smallholder and Community Services Development Project	Agric. Dev.	IFAD	UNOPS	07 Dec 00	01 Jul 01	31 Mar 09	L-I-547-KE	8 450 000	11%
Coast									
Kwale and Kilifi District Development Project	Agr'l Dev	IFAD	WB/ IDA	25 Apr 89	13 Mar 90	30 Jun 96	L-I-238-KE	6 200 000	45%
Coast Arid and Semi-Arid Lands Development Project	Agric. Dev.	IFAD	UNOPS	12 Dec 90	09 Jul 92	30 Jun 00	L-S-27-KE	11 000 000	54%
Eastern Province									
Eastern Province Horticulture and Traditional Food Crops Project	Agric.Dev.	AfDB	UNOPS	02 Dec 93	14 Jul 94	30 Jun 06	L-S-39-KE	7 900 000	24%
Mount Kenya East Pilot Project for Natural Resource Management		IFAD	UNOPS	11 Dec 02			L-I- 599-KE	12700 000	-
Western Province									
Farmers' Groups and Community Support Project	Rural Dev.	IFAD	UNOPS	11 Dec 90	18 Oct 91	31 Dec 96	L-I-271-KE	4 550 000	22%
Western Kenya District-Based Agricultural Development Project	Research/Ext	IFAD	UNOPS	05 Dec 94	27 Jun 95	31 Dec 00	L-I-366-KE	7 950 000	15%

LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions
<p>Goal (Overall Objective) To contribute to poverty reduction and improved livelihoods of communities in the proposed project area</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reduction in poverty in targeted divisions • Reduction in risk of food insecurity • Better human health • Improved household income 	<ul style="list-style-type: none"> • Representative households survey baseline, midterm review and completion evaluation (gender-disaggregated) • GOK welfare monitoring surveys and annual economic survey 	<ul style="list-style-type: none"> • GOK adherence to and gradual implementation of PRSP objectives • Improved local-level governance
<p>Project Purpose (Intermediate Objective) To enhance gender empowerment of rural communities in the project area through improved human health and more rational use and management of natural resources for sustainable livelihood activities</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Better organization and integration of development activities at the local level • Progress in arresting erosion from agricultural lands; lower sediment loads in rivers, raised crop and livestock productivity • Increased women's participation in local committees and economic interest groups • Reduced prevalence of underweight children (under 5 years) • Secured and recognized access and use of land by vulnerable groups 	<ul style="list-style-type: none"> • Representative households survey baseline, midterm review and completion evaluation (gender-disaggregated) • Baseline environmental assessment compared • PMU progress and annual reports and reports of technical implementing officers (including M&E and training reports) 	<ul style="list-style-type: none"> • Supportive national and local policy framework for decentralized development • Government funding available at district and division level for development activities
<p>Results/Outputs (Specific Objectives) Result 1. Improved local-level governance capacity and community-driven processes for local development, with vulnerable groups/women's access and use of productive resources enhanced Result 2. Gender-balanced access to essential primary health care services, sustainable access to safe domestic water and improved environmental sanitation and hygiene practices Result 3. Better on-farm labour productivity and strengthened human capacity, with improved food security and livelihood activities for the target groups Result 4. Improved community awareness between social behaviours and their consequences e.g., vulnerability to HIV/AIDS; poor crop husbandry and human sanitation leading to environmental degradation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Community Committees established/strengthened and Government Technical Services better able to support development processes • Proportion of 1 year old children immunized against measles • Proportion of population with sustainable access to an improved water source and proper hand washing behaviour • Vulnerable households and very poor farmers able to carry out agricultural and other livelihood activities • Higher food crop and livestock yields, and households engaging in income generating activities • Less visible soil erosion through on and off-farm conservation activities, improved environmental awareness and strengthened community capacity to manage natural resources 	<ul style="list-style-type: none"> • Representative households survey baseline, midterm review and completion evaluation (gender-disaggregated) • PMU reports and annual reports and reports of technical implementing officers (including M&E and training reports) • Reports from National AIDS and STDs Control Programme (NAS COP) (registered voluntary counselling and testing sites) 	<ul style="list-style-type: none"> • Communities motivated to form management committees and prepare Community Action Plans (CAPs) • Raised understanding about cultural practices and gender imbalances to promote sustainable behaviour change to improve human health, nutrition and environmental sanitation and decrease incidence of HIV/AIDS and mitigate its impact • Favourable weather conditions • Communities and individuals have better understanding of environmental issues and implemented appropriate measures

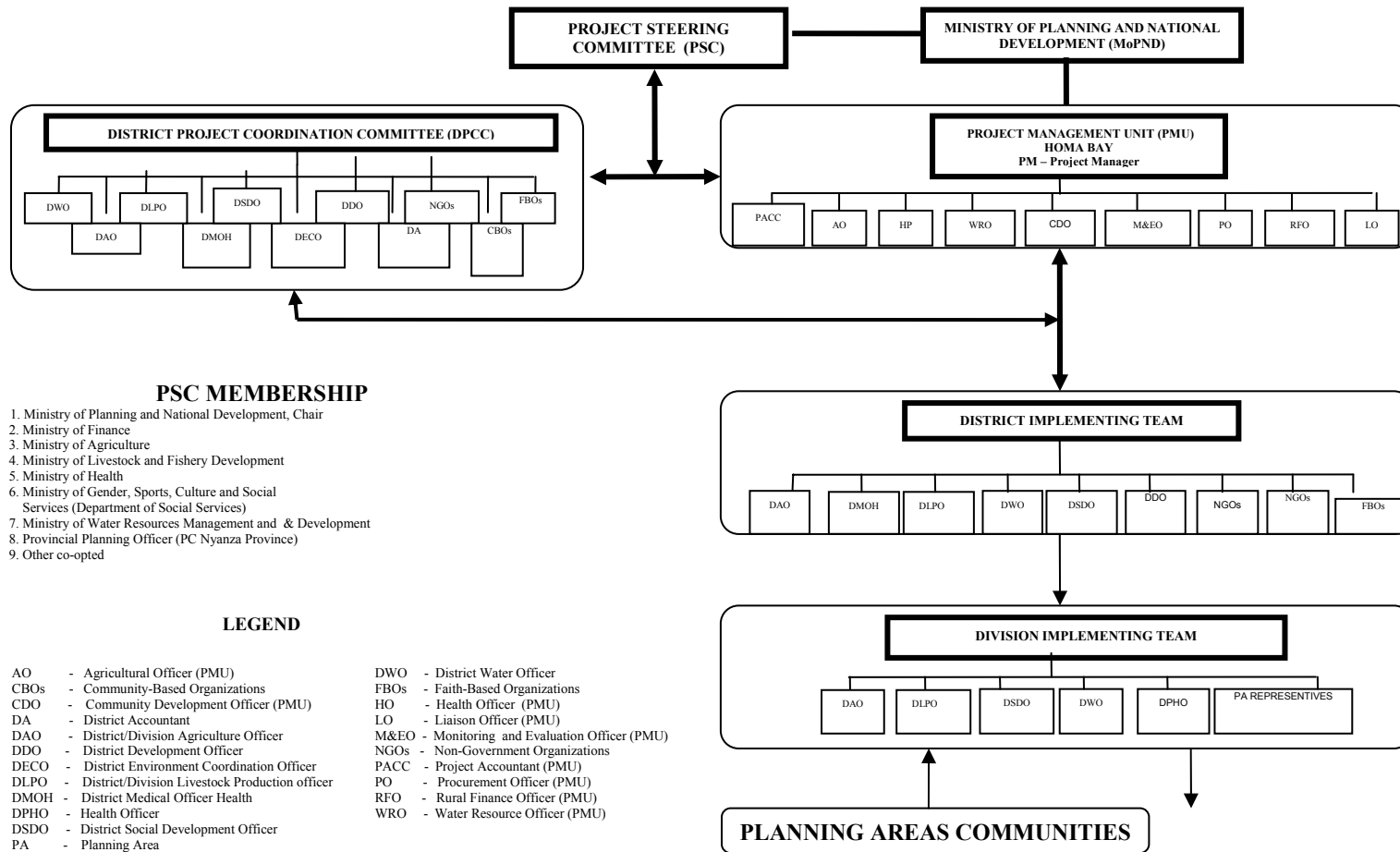
FLOW OF FUNDS



Legends

- ▶ Payments
- - - -▶ Withdrawal Applications
-▶ Certificates of Expenditures

PROJECT ORGANIZATION CHART



PSC MEMBERSHIP

1. Ministry of Planning and National Development, Chair
2. Ministry of Finance
3. Ministry of Agriculture
4. Ministry of Livestock and Fishery Development
5. Ministry of Health
6. Ministry of Gender, Sports, Culture and Social Services (Department of Social Services)
7. Ministry of Water Resources Management and & Development
8. Provincial Planning Officer (PC Nyanza Province)
9. Other co-opted

LEGEND

AO - Agricultural Officer (PMU)	DWO - District Water Officer
CBOs - Community-Based Organizations	FBOs - Faith-Based Organizations
CDO - Community Development Officer (PMU)	HO - Health Officer (PMU)
DA - District Accountant	LO - Liaison Officer (PMU)
DAO - District/Division Agriculture Officer	M&EO - Monitoring and Evaluation Officer (PMU)
DDO - District Development Officer	NGOs - Non-Government Organizations
DECO - District Environment Coordination Officer	PACC - Project Accountant (PMU)
DLPO - District/Division Livestock Production officer	PO - Procurement Officer (PMU)
DMOH - District Medical Officer Health	RFO - Rural Finance Officer (PMU)
DPHO - Health Officer	WRO - Water Resource Officer (PMU)
DSDO - District Social Development Officer	
PA - Planning Area	